

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 08/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Pierre GALLET en faveur de M. Régis ROBERT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : Mme Anne-Marie CARDON.

MA-DEL-2025-014 OBJET : Validation Budget 2025 BP-16800

M. le Maire présente le budget 2025 concernant le Budget PRINCIPAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Principal de 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section Fonctionnement : 402 717.35 €

- Section Investissement : 402 500.45 €

De plus le CM autorise comme l'année passée Mr le Maire à effectuer si besoin un dépassement de budget de 7.5 %

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 08/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

